

La Base TAF est développée en partenariat avec la Maison de l'Image Basse-Normandie

**MODE D'EMPLOI – TECHNICIEN(NE)**  
**INSCRIPTION A LA BASE TAF**

**RAPPELS**

**Accès à la Base TAF**

La Base TAF du réseau Film France est accessible depuis la version française du site internet [www.filmfrance.net](http://www.filmfrance.net).

**Inscriptions dans plusieurs régions**

Un professionnel technicien est autorisé à s'inscrire dans 1 à 2 régions :

- dans la région de son adresse fiscale
- et/ou dans une région de son choix où il a une adresse secondaire

Vous pouvez faire le choix de ne vous inscrire que dans une région « secondaire ». L'inscription en région « fiscale » n'est pas obligatoire, même si elle est proposée automatiquement.

Possibilité d'indiquer 2 adresses d'hébergement par région :

En région fiscale : votre adresse fiscale et une seconde adresse.

En région secondaire : deux adresses.

**Utilisation de vos données**

En vous inscrivant à la Base TAF, vous serez recensé(e) dans le fichier de la ou des commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses.

Vous autorisez chacune des commissions du film présentes sur le territoire de vos adresses à transmettre vos coordonnées aux sociétés de production avec lesquelles elles collaborent.

**La charte d'inscription**

Après avoir lu la charte d'inscription, vous devez cocher la case « J'accepte les termes de la charte d'inscription » afin d'accéder à l'étape suivante.

## **PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR TECHNICIEN(NE)**

La saisie de vos informations se fait en deux étapes :

- création d'un compte utilisateur
- création de fiche(s) de renseignements.

Si vous ne complétez pas toutes les étapes, l'inscription ne sera pas visible par la ou les commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses.

### **ETAPE 1 : Création d'un compte utilisateur**

Etape commune à chaque type d'inscription (si vous souhaitez aussi vous proposer pour de la figuration, vous n'aurez pas à créer de nouveau compte utilisateur).

Saisie de vos informations administratives, reportées sur chaque fiche d'inscription.

#### **Etat civil :**

Nom, prénom, date et lieu de naissance...

#### **Renseignements administratifs :**

Adresse fiscale (adresse reportée sur les bulletins de salaire).

Numéro de téléphone portable, adresse email.

Statut professionnel, permis de conduire...

**Création d'un mot de passe :** entre 7 et 16 caractères.

La saisie de vos informations administratives dirige le premier choix d'inscription automatiquement dans la région de votre adresse fiscale.

Si votre adresse fiscale est dans une région où la Base TAF n'est pas administrée par une commission du film locale, vous n'aurez plus qu'un choix d'inscription dans une région secondaire.

### **ETAPE 2 : Création de fiche(s) de renseignements par région :**

Une fois votre compte utilisateur créé, nous vous proposons de vous inscrire dans votre région « fiscale » et/ou dans une région « secondaire » de votre choix.

Vous devez remplir une fiche pour chaque région, même si la majorité de vos données seront pré-remplies sur la fiche de votre deuxième région.

Pour créer votre fiche Technicien(ne), vous devez cliquer sur « s'inscrire » en face du statut Technicien(ne).

Si ce statut n'est pas proposé dans les régions de vos adresses, c'est que la ou les commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses n'administrent pas de fichier de techniciens.

La création de fiche de renseignements se fait en deux étapes.

**Etape 1 : Saisie des informations concernant vos compétences, aptitudes, expériences.**

**Coordonnées en région fiscale :**

Le cas échéant, vous avez la possibilité de signaler une seconde adresse d'hébergement dans votre région fiscale.

**Fonctions/Compétences :**

Sélection des postes que vous pouvez occuper sur un tournage.

Vous devez sélectionner le niveau de poste que vous avez précédemment occupé sur un tournage de fiction longue (long métrage ou téléfilm).

Attention ! Le niveau des postes que vous occupez sur un tournage de court métrage n'est pas le même que pour une fiction longue.

**Vous pouvez vous inscrire dans 1 à 2 équipes de postes :**

Cascade, Coiffure, Costume, Décoration, Divers, Electricité, Image, Machinerie, Maquillage, Mise en scène, Montage Image, Production, Régie, Scénario, Son.

**Vous pouvez sélectionner de 1 à 3 postes par équipe.**

**Expériences significatives et récentes:**

Ce tableau vous donne la possibilité de mettre en avant certaines expériences de votre CV.

**Aptitudes/Matériel :**

Formations, langues parlées, matériels utilisés ou en votre possession...

**Commentaires :**

Questions supplémentaires.

**Etape 2 : Transfert de documents obligatoires (CV et/ou photos).**

Une fois votre fiche de renseignements remplie, vous devez transférer obligatoirement un CV correspondant aux postes que vous avez sélectionnés.

Si vous avez sélectionné 2 équipes de postes, vous devez transférer 1 CV par équipe, même s'il s'agit du même document (ce qui n'est pas conseillé).

Lors de la création d'une fiche, une fiche sans les documents obligatoires ne sera pas visible par les commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses, et ne pourra donc pas être administrée.

## **SUIVI DE VOS FICHES DE TECHNICIEN(NE)**

### **Confirmation de la création de votre compte utilisateur**

Dès la fin de la première étape, vous recevrez un mail de confirmation attestant du bon déroulement de la procédure.

### **La validation de votre (vos) fiche(s) de renseignements**

Vous recevrez dans un second temps un mail de validation ou de suppression de votre inscription en région par chaque commission du film locale compétente sur le territoire de vos adresses.

Chaque commission du film locale se réserve le droit d'accepter, de refuser, ou de supprimer une inscription.

### **L'accès et la modification de votre fiche**

Avec votre nom utilisateur/login (votre adresse email) et votre mot de passe, vous pouvez modifier votre fiche d'inscription (validée ou non) à tout moment.

Si vous oubliez votre mot de passe, il vous suffit de saisir votre adresse mail et votre mot de passe vous sera envoyé par mail.

### **La mise à jour de votre fiche**

Vous devez mettre à jour les informations de votre inscription (y compris votre CV) aussi régulièrement que possible, et au moins une fois par an.

Les commissions du film locales administrant vos fiches ne peuvent pas modifier vos informations directement depuis leur accès d'administration sans votre autorisation expresse.

Toute fiche modifiée sera proposée à la validation aux commissions du film locales administrant votre inscription.

### **La suppression de votre fiche**

Vous pouvez à tout moment supprimer votre fiche par le biais de votre nom utilisateur/login (votre adresse email) et votre mot de passe.

Conséquence: Les commissions du film locales concernées par votre inscription ne pourront alors plus proposer vos compétences aux sociétés de productions ayant des projets de tournages dans leur région.